

Budgets participatifs

LA VILLE LANCE SON BUDGET PARTICIPATIF 2024 EN DEUX VOLETS

Pour diffusion immédiate

Saint-Hyacinthe, le 28 février 2024 – Après deux éditions ayant connu un franc succès, la Ville de Saint-Hyacinthe est fière de lancer son budget participatif 2024 qui comporte deux volets : développement durable et accessibilité.

Rappelons qu'un budget participatif est un processus démocratique par lequel la population décide de la façon de dépenser une part d'un budget public. L'an dernier, pour le volet développement durable, c'est l'idée de Queen Sandra Fokouo, un *filtreur à déchets pour la rivière Yamaska* qui a été choisie. Du côté du volet inclusif, le projet *Les portes de l'inclusion*, imaginé par Alexandre Poirier a remporté les honneurs.



Les membres des deux comités des budgets participatifs

Volet développement durable

Comme la préservation de l'environnement demeure une priorité, la Ville propose de nouveau aux jeunes de 13 à 31 ans de soumettre leurs projets liés au développement durable. Toutes les idées sont les bienvenues, même les plus simples!

Un projet est admissible dans le volet développement durable s'il répond aux critères suivants :

- Il est présenté à titre individuel par un citoyen maskoutain âgé de 13 à 31 ans et il est appuyé par cinq personnes;
- Il est réalisable en 2025 et possède une durée de vie d'au moins deux ans;
- Il est d'une valeur d'un maximum de 50 000 \$;
- Il est de compétence municipale, réalisé sur un terrain municipal et conforme aux lois.
- Il répond à un besoin de la communauté;
- Il est soumis à l'aide du formulaire en ligne et dans les délais prévus.

Volet accessibilité

Soucieuse d'offrir une ville adaptée aux besoins de tous les citoyens, Saint-Hyacinthe lance son volet accessibilité, qui offrira la possibilité aux Maskoutains vivant avec un handicap ou à un proche aidant de participer au monde municipal en déposant des idées.



Un projet est admissible dans le volet accessibilité s’il répond aux critères suivants :

- Le projet doit viser à réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées comme il est mentionné au point 3.3.3 du [Plan de développement durable](#) de la Ville de Saint- Hyacinthe;
- Il doit être présenté par une personne de 16 ans et plus, vivant avec un handicap ou étant un proche aidant;
- Il doit être réalisable avec un budget maximal de 25 000 \$ (cela peut être un projet d'une valeur de 25 000\$ ou plusieurs petits projets de 5 000, 10 000 ou 15 000 \$);
- Le projet doit être réalisable dans le respect du [plan et des règlements d'urbanisme](#) en vigueur.

Les idées pour les deux volets doivent être soumises d'ici le 12 avril 2024. C'est facile : les participants n'ont qu'à remplir le formulaire en ligne à st-hyacinthe.ca/budgetparticipatif. Les projets admissibles seront ensuite présentés à la communauté. Du 10 juin au 10 septembre, la population maskoutaine sera invitée à voter pour son projet coup de cœur.

– 30 –

Source : Direction des communications et de la participation citoyenne
450 778.8300